Page: 1/5

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 15.06.2015 Numéro de version 5 Révision: 15.06.2015

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit:
- · Code du produit / Formule: 9402.05
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation: liquide vaisselle main
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :
- · Producteur/fournisseur:
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)

Belgique - Tel: 32 070/245 245

Suisse: 145

## **SECTION 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

- · Indications complémentaires: La classification du produit dépend d'une étude toxicologique.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : néant
- Pictogrammes de danger : néant
   Mention d'avertissement : néant
   Mentions de danger : néant
- · 2.3 Autres dangers :
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB :
- PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

### **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélange
- · Description: Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

· Composants dangereux:		
		2,5-10%
EINECS: 277-362-3	🔷 Eye Dam. 1, H318; 🕠 Skin Irrit. 2, H315	
	Alkyléther sulfate C12-C14,sel de sodium	≤2,5%
	🕠 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	

## Composants selon le règlement sur les détergents CE 648/2004 agents de surface anioniques, agents de surface amphotères, agents conservateurs

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Page: 2/5

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 15.06.2015 Numéro de version 5 Révision: 15.06.2015

Nom du produit:

(suite de la page 1)

## **SECTION 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des premiers secours :
- · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après inhalation excessive: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau:

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

En cas d'irritation, retirer les vêtements souillés, laver les parties atteintes avec de l'eau savonneuse, rincer à grande eau.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: En cas de troubles, si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie :**

- · 5.1 Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :
- Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 5.3 Conseils aux pompiers :
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Pas nécessaire.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres sections : Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

### **SECTION 7: Manipulation et stockage:**

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Aucune mesure particulière n'est requise.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

Page : 3/5

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 15.06.2015 Numéro de version 5 Révision: 15.06.2015

Nom du produit:

(suite de la page 2)

#### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle :
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition :
- · Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:

Aucun équipement de protection individuel n'est requis. En cas d'usage intensif, respecter les mesures de sécurité et d'hygiène usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- · Matériau des gants : Sans objet
- · Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales
- · Aspect:

Forme: Liquide
Couleur: Transparent
Odeur: Caractéristique

· valeur du pH (10 g/l) à 20 °C: 8,1+/-0,5

· Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: 100 °C

· Point éclair : Non applicable.

• Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

· Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

• **Densité à 20 °C:** 1,024+/-0,01 g/cm<sup>3</sup>

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Entièrement miscible

9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

- · 10.1 Réactivité :
- · 10.2 Stabilité chimique :
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Page: 4/5

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 15.06.2015 Numéro de version 5 Révision: 15.06.2015

#### Nom du produit:

(suite de la page 3)

- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë :
- · Effet primaire d'irritation :
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'effet d'irritation.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage. En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

## **SECTION 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

## 68891-38-3 Alkyléther sulfate C12-C14,sel de sodium

EC50 48h >1 mg/l (fish)

NOEC 0,1-1 mg/l (Crustaceans)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination :

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets :
- · Recommandation:

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

- · Emballages non nettoyés
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

\_\_

Page : 5/5

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'édition : 15.06.2015 Numéro de version 5 Révision: 15.06.2015

Nom du produit:

(suite de la page 4)

SECTION 14: Informations relatives au transport		
· 14.1 No ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant	
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant	
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport		
· ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant	
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant	
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin:	Non	
<ul> <li>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</li> </ul>	Non applicable.	
<ul> <li>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</li> </ul>	Non applicable.	
· "Règlement type" de l'ONU:	-	

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## **SECTION 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration :

- Directive 67/548/CEE et son rectificatif 2004/73/CE & 2006/8/CE concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.
- Règlement CE N° 648/2004 relatif aux détergents.
- · Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2